

# Prochainement à Senantes...



Venez assister  
à une démonstration  
de greffage  
dans le verger communal

**Samedi 13 avril**  
de 14 h 00 à 16 h 00  
(entrée libre)



**VENDREDI 12 AVRIL 2024**

**20 H 30**

**À LA MAIRIE**

*Réunion d'information sur le déroulement de  
l'accueil des Canadiens et Britanniques  
du 14 au 16 juin 2024*

**Votre participation sera la bienvenue**

**Association du Jumelage I.Bazalgette Senantes/Nanton**

# SENANTES



## Exposition de Véhicules anciens



**Autos - 2 Roues - Tracteurs**

# Dimanche 26 Mai 2024

**BALADE de 25 KMS  
A PARTIR de 10h30**



**Inscription avant le 19 Mai 2024**

Réservation **OBLIGATOIRE** pour obtenir 1 repas gratuit / voiture  
Coupon à renvoyer à **Christophe DEWACHTER**

📍 7 Grande Rue - 60650 SENANTES

☎ 06 34 90 38 55

**PRIX D'ELEGANCE**



Remise des Lots à partir de 16h.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Véhicule \_\_\_\_\_

Marque \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_

Joindre un chèque de caution de 10 € ( restitué le jour de l'exposition à l'ordre du Comité des Fêtes de Senantes)

Vente de plaque souvenir : 3 € l'unité - OUI  NON





# COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal  
de SENANTES (Oise)

du 2 avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 2 avril 2024, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

## Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M. Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Corinne **Oyer**, M. Arnaud **Gueudet**, Mme Céline **Lemaire**, M. Sébastien **Rose**.

## Étaient absents excusés:

M. Christophe **Dewachter** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**  
Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte**  
Mme Cindy **Malthère**  
Mme Florence **Dekkers**

Président de séance : M. Christian **Gavelle**

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

## Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Sébastien **Rose**, secrétaire de séance.

## Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2024.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 18 janvier 2024, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

## **1) Compte administratif 2023 :**

Sous la Présidence du Doyen de l'Assemblée, M. Gaëtan **Deffontaines**, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte administratif 2023 de Monsieur le Maire arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES 2023</b>	<b>RECETTES 2023</b>	<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>Report du résultat 2022</b>	<b>Total général :</b>
FONCTIONNEMENT	-529 238.14 €	+617 129.89 €	+ 87 891.75 €	+ 180 457.00 €	+ 268 348.75 €
INVESTISSEMENT	-324 483.85 €	+326 894.67 €	+ 2 410.82 €	- 70 675.10 €	- 68 264.28 €

Excédent au 31 décembre 2023 :

**+ 200 084.47 €**

En résumé, au 31 décembre 2023 la Commune a un excédent de clôture de : **+ 200 084.47 €**

## **2) Compte rendu de Gestion 2023 :**

Sous la présidence de M. le Maire, ce compte a été également approuvé à l'unanimité et arrêté aux mêmes chiffres que ci-dessus.

## **3) Affectation du résultat 2023 à 2024 :**

Le Conseil Municipal décide , à l'unanimité d'affecter la somme de **68 264.28 €** du déficit au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits ouverts au Budget Primitif 2024.

## **4) Vote du budget primitif 2024.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2024 pour un montant total de 1 178 974 € se décomposant comme suit :

Fonctionnement : 743 921 €      investissement: 435 053 €

## **5) Délibération concernant les subventions communales aux diverses associations.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 5% en 2024 les montants des subventions accordées aux diverses associations .

## **6) Délibération concernant les 4 taxes d'imposition locales.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre l'avis de la Commission des Finances qui avait proposé de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** pour l'année 2024 Cependant, il faut signaler que les bases d'impositions **fixées par l'Etat** vont encore augmenter de **3.9%** en 2024, ce qui inévitablement fera augmenter le montant total de l'imposition.

## **7. Délibération concernant le taux de fongibilité ( nouveau plan comptable M57)**

Le nouveau plan comptable donne la possibilité au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette fongibilité permet d'ajuster dès que nécessaire la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections afin de permettre une meilleure efficacité dans l'exécution budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

## **8. Délibération concernant l'amortissement**

Afin de pouvoir constater, en comptabilité, la dépréciation d'un bien sur sa durée probable et permettre de dégager une ressource en investissement destinée au renouvellement de ce bien, il est demandé au niveau budgétaire de la commune de générer un crédit en recettes d'investissement et un débit en dépenses de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 ans la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées aux comptes du chapitre 204.

## **9. Délibération concernant le prix du stère du bois de chauffage**

M. le Maire fait part aux conseillers que le prix et les conditions de vente du bois de chauffage n'ont pas été revus depuis 2022. Il faut prendre en compte la hausse des carburants et le temps passé par nos agents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du stère à 55 € (coupé en 1 mètre).

NB: limité à 5 stères par foyer et par an

#### **10. Délibération concernant le remboursement de l'acompte versé par le comité des fêtes de Blacourt pour la réservation de la salle des fêtes.**

Face à un nombre insuffisant de participants, le Comité des fêtes de Blacourt a dû annuler sa manifestation et de ce fait la réservation de la salle des fêtes en février dernier une dizaine de jours avant la date prévue. Un acompte de 200 € avait été encaissé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder, à titre exceptionnel, au remboursement de l'acompte versé par le comité des fêtes de Blacourt.

#### **11. Délibération concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire.**

Une demande de participation financière à un voyage scolaire a été déposée en mairie.

Après délibération, étant donné que l'établissement scolaire n'est pas public, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas verser de subvention pour ce voyage.

#### **12. Délibération concernant les travaux d'extension du réseau électrique pour la rue du Clacvet (Hamuchy) porté par le SE 60.**

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) propose une extension du réseau, rue du Clacvet.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la proposition du SE60.

#### **13. Délibération concernant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60**

Le SE 60 met en concurrence les fournisseurs de gaz naturel et d'électricité au service des collectivités locales pour alimenter les bâtiments communaux et assurer l'éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par le SE60.

#### **14. Délibération concernant la dénomination de l'école de Senantes.**

Notre village va accueillir certains membres de la famille de l'aviateur Ian Balzagette ainsi qu'une délégation canadienne du 14 au 16 juin 2024.

Cela fera cette année 80 ans que Ian Balzagette et ses camarades de combat sont morts pour notre liberté...

A cette occasion, l'**Association du Jumelage I.Balzagette Senantes/Nanton** propose de donner le nom de Ian Balzagette à l'école de Senantes.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la future dénomination de l'école de Senantes.

#### **15) informations et questions diverses**

◆ *L'association pour la sauvegarde des variétés fruitières du terroir : **I z'on creuqué eun' pomm'** propose une démonstration de greffage **SAMEDI 13 AVRIL 2024** de 14 h 00 à 16 h00 (dans le verger communal).*

La séance est levée à 23 h 10